Ville de Lausanne
Municipalité

Logement, environnement et architecture

Une certification « VilleVerte Suisse » pour la Commune de Lausanne

Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? »

Rapport-préavis Nº 2019 / 47

Lausanne, le 24 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le label « VilleVerte Suisse », porté par l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP), vise à distinguer des villes innovatrices qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité dans l'environnement urbain. Depuis 2016 sont primés les lieux (villes ou communes) qui tiennent en haute estime l'aménagement et l'entretien de leurs zones vertes.

La Municipalité de Lausanne souhaite honorer la procédure de certification et rejoindre le programme « VilleVerte Suisse ». L'obtention du label récompensera ainsi les efforts engagés depuis de nombreuses années en faveur du patrimoine vert, tout en renforçant leur portée et leur visibilité. Une telle certification soutiendra en outre la Ville dans sa volonté de progression continue visant à renforcer le végétal en ville.

La Commune de Lausanne comptera ainsi parmi les premières villes de Suisse romande labellisées « VilleVerte Suisse »[1].

2. Objet du rapport-préavis

Le 16 janvier 2018, Mme Géraldine Bouchez et consorts déposaient leur postulat « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? », adopté par le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 27 mars 2018.

Le texte demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'obtenir le label « VilleVerte Suisse » pour la Commune de Lausanne.

3. Préambule

Au niveau de la Confédération, la conservation de la biodiversité est un enjeu majeur, exprimé à maintes reprises dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Suisse ainsi que dans les rapports de la Confédération sur le sujet[2].

Il n'est plus à démontrer que Lausanne est soucieuse de durabilité et de préservation de l'environnement. Dans son programme de législature, la Municipalité affirme sa volonté de mener « une politique environnementale exemplaire » et de perpétuer son engagement en tant que ville verte par excellence.

[1] Ecublens est la première ville de Suisse romande à avoir obtenu le label « VilleVerte Suisse » (médaille de bronze), au printemps 2018.

[2] Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action, adoptée le 6 septembre 2017 par le Conseil fédéral ; Rapport de présentation des résultats, consultation préalable, catalogue de mesures du plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse, Octobre 2015 ; Biodiversité en Suisse : état et évolution, paru en 2017, OFEV.

Elle annonce que « cela se concrétisera notamment par un renforcement de la place de la nature en ville »[3]. Les axes suivants sont notamment énoncés :

— mettre en place un système d'incitation pour les mesures « Nature en ville »[4] (réseau écologique, toitures végétalisées, pieds d'arbres, alentours d'immeubles, vergers, plantages) autant pour le privé que pour le public ;

— encourager un entretien écologique de l'espace public et de l'espace privé. Conserver les espaces de pleine terre afin de garantir l'infiltration de l'eau, permettre aux arbres de se développer, lutter contre le réchauffement urbain et favoriser la biodiversité.

Un travail est engagé depuis de nombreuses années par le Service des parcs et domaines (SPADOM) afin de renforcer le végétal dans la ville, autant du point de vue quantitatif, que qualitatif.

Le label « VilleVerte Suisse » est une opportunité pour la Commune de Lausanne d'être distinguée pour son engagement. Il mettra en valeur ce qui a déjà été réalisé pour une gestion durable. Au-delà de sa dimension de récompense, la certification « VilleVerte Suisse » constitue un outil de suivi et de valorisation intéressant. L'engagement de la Ville dans la certification renforcera le processus d'amélioration continue souhaité.

4. Une certification VilleVerte Suisse

Au vu du défi représenté par le maintien des espaces verts de qualité en ville dans un contexte de densification, l'obtention de ce label peut être considérée à la fois comme une récompense et comme une incitation à continuer.

A ce jour, les villes de Lucerne (LU), Winterthour (ZH) et Ecublens (VD) ont déjà obtenu le label. Les villes de Bâle (BS), Degersheim (SG), Lichtensteig (SG), Morges (VD), Renens (VD) et Schaffhouse (SH) ont engagé la procédure de certification.

4.1 Présentation du label

Lancé en 2015, le label « VilleVerte Suisse » vise à distinguer « des villes innovatrices qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité dans l'environnement urbain »[5]. Porté par l'USSP et soutenu par la Commission fédérale pour la technologie et l'innovation (CTI), il s'intègre dans la Stratégie Biodiversité de la Confédération.

Les thématiques clés abordées dans le cadre de ce label sont, d'une part, la biodiversité, l'entretien différencié, les vieux arbres, les engrais et produits phytosanitaires, ainsi que la production des plantes et, d'autre part, la planification, l'organisation et la logistique, de même que la conception et l'aménagement des espaces non bâtis. La qualité des espaces publics, ainsi que la communication ne sont pas oubliées. Plus précisément, les chapitres énoncés dans le catalogue sont les suivants : direction stratégique ; personnel et finances – les ressources personnelles et matérielles sont utilisées de manière économique et ciblée ; communication et coopération – le public est largement informé et les processus participatifs sont encouragés ; planification, conception et construction ; production – la production et l'utilisation des plantes se font de manière bio-conforme ; gestion et entretien – les ressources naturelles sont utilisées de manière respectueuse, les apports de polluants réduits et l'entretien différencié ; biodiversité – la diversité de la flore et la faune indigènes est encouragée ; acquisition ; logistique ; intrants ; mesures facultatives supplémentaires – les initiatives sont encouragées et rétribuées.

Le processus de certification dure environ deux ans et comprend quatre étapes :

— étape 1 – phase initiale, après prise de contact avec les mandataires ; cette phase consiste en l'analyse, sur la base d'un catalogue[6], des mesures liées aux espaces verts déjà mises en place et à mettre en place ;

[3] Une ambition pour Lausanne, Programme de législature 2016-2021, chapitre 2 « Pérenniser », p. 14.
[4] Voir rapport-préavis N° 2018/42 : « Concept directeur ''Nature en ville'' de la Commune de Lausanne ».
[5] Voir plaquette de présentation de « VilleVerte Suisse », 2015.
[6] Ce catalogue représente l'élément essentiel du projet « VilleVerte Suisse ». Il contient les mesures et les instructions nécessaires pour l'obtention d'un développement, d'une planification et d'une gestion durable des espaces verts urbains.

— étape 2 – phase de processus, durant laquelle les mesures proposées pour améliorer la gestion des espaces verts sont mises en œuvre ;

— étape 3 – phase d'audit ; réalisé par des professionnels de la branche pour évaluer la situation de la commune, cet audit débouche sur la certification (bronze, argent, or).

— étape 4 – une phase d'amélioration, comprenant la mise en œuvre et le suivi des résultats.

Après quatre ans, les villes ou communes sont invitées à une re-certification effectuée par le même bureau mandataire.

A noter que l'or correspond à un standard très élevé, proche de la certification bio. Pour l'obtenir, il s'agit de remplir favorablement 75% des 60 mesures du catalogue. La certification argent s'obtient en remplissant 66% des mesures et le bronze 50%.

A l'échelle de Lausanne, la Municipalité est, depuis un certain temps, à la recherche d'un tel outil. Une réflexion a été menée pour évaluer la pertinence des différents labels en vigueur. De par sa spécificité « espaces verts » et son orientation « biodiversité », le programme « VilleVerte Suisse », s'est imposé comme un modèle de référence pour les questions liées à l'entretien et pour les projets ayant trait à la biodiversité. Le processus de certification a été lancé au 1er semestre 2019.

4.2 Implications financières

La certification et l'accompagnement par un bureau mandataire représente un investissement de CHF 30'000.-. Ce montant sera pris sur le budget de fonctionnement du SPADOM.

4.3 Bénéfices pour la Ville et pour les habitants

Pour la Municipalité, les bénéfices sont nombreux[7] :

— l'accès aux connaissances les plus récentes en matière d'aménagement, de gestion et de réalisation des espaces verts urbains ;

— le savoir-faire en matière de gestion moderne et écologique des espaces verts ;

— l'échange à haut niveau entre les professionnels de l'environnement, de l'architecture et du paysage, et leur mise en réseau ;

— le label « VilleVerte Suisse » démontre la valeur ajoutée de l'implication des services en charge de l'environnement, de l'architecture et du paysage à l'échelle d'une Municipalité.

En complément de ces bénéfices, trois aspects méritent d'être soulignés :

D'une part, employé comme outil concret et conjointement à la charte d'entretien des espaces verts[8], le label « VilleVerte Suisse » poussera à une amélioration continue des pratiques (le label pourra par exemple proposer des mesures supplémentaires à mettre en œuvre comme l'augmentation des surfaces urbaines à rendre perméables).

D'autre part, à travers une large communication, l'obtention de ce label valorisera le travail engagé depuis de nombreuses années dans les parcs et espaces verts de la Ville.

Enfin, il s'agit d'un gage de qualité de vie en ville pour la population. En tant que carte de visite, le label « VilleVerte Suisse » peut être source de fierté et renforcer le sentiment d'appartenance. Un tel label pourra susciter l'intérêt et la curiosité des habitants, favorisant leur envie de s'engager chacune et chacun à son échelle pour plus de biodiversité en ville.

[7] Voir http://www.grünstadt.ch/fr/benefice-villeverte-suisse/benefice-municipalites.

[8] La charte d'entretien des espaces verts de la Ville de Lausanne, adoptée par la Municipalité le 22 janvier 2015, est un outil utilisé par toutes les divisions du SPADOM qui permet le suivi d'objectifs d'efficacité et de durabilité. Le préavis N° 2015/32 « Qualité de vie dans les parcs lausannois » va dans ce sens.

5. Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? »

5.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 16 janvier 2018 et renvoyé pour étude et rapport le 27 mars 2018, Mme Géraldine Bouchez et consorts invitent la Municipalité à étudier la possibilité d'obtenir le label « VilleVerte Suisse ».

5.2 Réponse de la Municipalité

A travers le présent rapport-préavis, la Municipalité estime avoir répondu favorablement à la demande des postulants.

6. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2019 / 47 de la Municipalité, du 24 octobre 2019 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Charte d'entretien des espaces verts de la Ville de Lausanne (janvier 2015)